

Compte rendu de Conseil Municipal

Séance du 8 septembre 2025

Nombre

de Membres en exercice

27

de Présents

21

date de la convocation : le 2 septembre 2025

de Votants

25

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Madame PLÉVER Marie-Laure, Maire.

Présents : Mme BOURNEUF Maryline, M. BUNAS Christophe, Mme CHARTRAIN Catherine, Mme DUPONT Aurélia, M. FERRAND Jean-François, M. FROGER Jonathan, Mme GARNIER Janique, M. GODET Alain, M. GOHAUD Mathieu, Mme GOUHIER Renée, Mme GRIMAL BLOT Aline, Mme GRISON Colette, Mme JARRY Laëtitia, Mme JONNEAUX Carine, Mme LAMIER Françoise, M. LECESVÉ Loïc, Mme MAKRELOUFI Aline, M. MAUTIN Guillaume, Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis et M. TRANSON Lionel.

Absents ayant donné procuration : M. BOTTRAS Thierry à M. BUNAS Christophe, M. LEMONNIER Thierry à Mme PLÉVER Marie-Laure, M. TOURNET Bernard à M. LECESVÉ Loïc et Mme VENARA Jacqueline à M. TORTEVOIS Jean-Louis.

Excusés ou absents : M. LEBERT Thierry et M. PATAULT Laurent

Secrétaire de Séance : Mme JARRY Laëtitia

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 7 juillet 2025
- Assainissement :
 - o Présentation du rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif 2024 par M. Groff du cabinet Gétudes
 - o Adoption du rapport sur la qualité du service public d'assainissement collectif 2024
 - o Contrôle de branchements privés au réseau d'eaux usées (assainissement collectif) en cas de vente immobilière
- Finances :
 - o gratuité salle Melusine – remise des prix du comice
 - o Adhésion à la fondation du patrimoine
- Personnel : convention de mise à disposition du personnel – Association la Patriote
- Urbanisme : avis sur le projet de schéma départemental et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe 2026-2031
- Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil municipal du 7 juillet 2025 est adopté à l'unanimité après la modification de M. Bottras ci-dessous « M. Bottras informe le conseil d'un article du Maine Libre qui circule sur les réseaux sociaux concernant l'entreprise Ruel avec la mise en examen de son dirigeant » concernant la dernière ligne.



1) Assainissement

Mme Pléver laisse la parole à M. Groff du cabinet Gétudes pour présenter le RPQS de l'assainissement collectif 2024. Après avoir présenté le rapport, M. Groff a répondu aux questions ci-dessous :

- Pourquoi y a-t-il eu une augmentation des rejets d'1/3 en 2024, malgré les précédents travaux de séparatif ? L'année 2024 a connu de fortes précipitations, les nappes étaient chargées, les sols gorgés d'eau d'où une augmentation des surverses. Il y a une corrélation entre la pluviométrie et les eaux parasites. C'est un constat national.
- Quelles sont les conséquences environnementales de ces rejets ? Elles sont très modérées car les eaux usées rejetées en milieu naturel sont très diluées. Les eaux usées concentrées sont traitées via le bassin tampon. Cela a donc un impact écologique modéré mais cela n'est à ce jour pas satisfaisant et va nécessiter de nouveaux ajustements.
- Quels sont les types de travaux à prévoir pour tendre vers le zéro rejet ? Il faut supprimer les mauvais raccordements et limiter les réseaux unitaires. Il peut également y avoir des problèmes d'étanchéité des canalisations. Le prochain schéma directeur est en cours de réalisation et donnera des pistes de travail pour aller vers le zéro rejet.
- Quelle échéance est possible pour atteindre le zéro rejet ? Cela nécessitera plusieurs années. Le schéma directeur sera fini courant 2026 et il faudra plusieurs années pour effectuer les travaux. Il est précisé que c'est bien le zéro déversement en milieu naturel qui est visé et non le zéro eaux parasites.
- Quel recours peut avoir la Commune si Veolia ne fournit pas toutes les données obligatoires ? STGS a saisi en recommandé Véolia à ce sujet dans l'été. Il semble y avoir des soucis de logiciels. La principale conséquence est le manque de transparence de la société Véolia et le fait que le cabinet Gétudes ne puisse pas, pour le moment, contrôler les recettes versées à la Commune.

Il est précisé dans la délibération que lors de la présentation du rapport, il manquait des éléments de Véolia.

DELIBERATION N°2025-70 ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2024

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté au Conseil municipal et faire l'objet d'une délibération.

Le Présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport par notre assistant à maîtrise d'Ouvrage, le Conseil municipal à 21 voix pour et 4 abstentions :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de 2024 (annexé en pièce jointe)
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.
- Précise que la Commune ne disposait pas de tous les éléments chiffrés de facturation de la part de Veolia

DELIBERATION N°2025-71 ASSAINISSEMENT COLLECTIF : CONTROLE DES BRANCHEMENTS PRIVES AU RESEAU EU COLLECTIF EN CAS DE VENTE IMMOBILIERE

L'article L 2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement. Cette compétence prévoit au titre de l'assainissement collectif la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées, ainsi que l'élimination des boues produites ».

L'article L 1331-1 du code de la santé publique impose le raccordement des immeubles aux réseaux publics de collecte disposés pour recevoir les eaux usées domestiques dans un délai de deux ans à compter de la mise en service du réseau.



L'article L 1331-1 du code de la santé publique affirme que les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L 1331-1. Ils doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

Mme le Maire informe le conseil municipal que s'agissant de l'assainissement collectif qui est une compétence communale, nous sommes sollicités régulièrement par les notaires, de plus l'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation relatif aux diagnostics en cas de vente immobilière prévoit le contrôle pour l'assainissement non collectif qui devrait être logiquement étendu aux assainissements collectifs.

La commune peut donc rendre obligatoire le contrôle de conformité lors des mutations immobilières pour vérifier l'homologation des raccordements privatifs au réseau collectif. Cette obligation permettra de vérifier la séparation correcte des effluents eaux usées et eaux pluviales vers le réseau public et bien sûr de sécuriser la vente pour l'acquéreur.

Vu le CGCT, et notamment l'article L 2224-8,

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L 1331-1,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant qu'il est important de veiller au bon fonctionnement du réseau public d'assainissement notamment par le biais des contrôles de conformité plus fréquents,

Considérant la nécessité d'harmoniser les pratiques entre assainissement non collectif et assainissement collectif,

M. Bunas demande combien de maisons sont raccordées à la STEP de la grande Brancherie. Les maisons du lotissement sont raccordées à la station d'épuration.

M. Mautin demande qui aura accès au rapport. L'acheteur, le vendeur, le notaire et la Commune auront accès au résultat du contrôle de branchement. L'objectif étant de limiter les vices cachés et d'obliger les futurs acheteurs à se mettre en conformité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- DECIDE de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte des eaux usées ainsi que de leur raccordement au réseau public, à l'occasion de toute mutation d'un bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être au réseau d'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

- PRÉCISE que ce contrôle sera opéré par la société fermière du service assainissement collectif et devra être réalisé préalablement à la signature de l'acte authentique de vente ou de cession, et que la prestation sera facturée directement au vendeur.

Il est précisé que le rapport de contrôle devra être annexé à l'acte de mutation et une copie du dit sera systématiquement envoyée à la Mairie.

2) Finances

DELIBERATION N°2025-72 ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE – 2025

*Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à la Fondation du patrimoine.
L'adhésion est valable pour l'année civile en cours, soit l'année 2025.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide d'adhérer à la fondation du patrimoine pour l'année 2025*
- Autorise Madame le Maire à verser une cotisation annuelle de 500 €*

DELIBERATION N°2025-73 GRATUITE DE LA SALLE MELUSINE – REMISE DES PRIX DU COMICE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle Mélusine pour la remise des prix du comice de cet été.



Cette remise aura lieu le vendredi 3 octobre 2025 au soir et permettra de remercier et de récompenser les agriculteurs présents lors de l'édition 2025 du comice agricole.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité à l'association du comice pour la réservation de la salle Mélusine le 3 octobre 2025 pour la remise des prix.

Mme le Maire en profite pour remercier tous les partenaires ayant œuvré à l'organisation de ce beau comice : comice, comité des fêtes, producteurs locaux, agriculteurs, artisans, commerçants, associations, génération mouvement, résidence autonomie et les services techniques. Il y a eu beaucoup de stands et de public lors de cette édition.

DELIBERATION N°2025-74 GRATUITE DE LA SALLE MELUSINE REUNION PUBLIQUE CDC MAINE SAOSNOIS

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder la gratuité de la salle Mélusine pour la réunion publique de présentation d'une manifestation médiévale organisée par le centre Mazagran le 6 juin 2026.

Cette réunion publique aura lieu le 2 octobre 2025 à 20h.

L'objectif de cette animation est de fédérer les anciennes communes Maine 301 autour d'une fête organisée à Beaufay.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accorde la gratuité à la CDC Maine Saosnois pour la réservation de la salle Mélusine le 2 octobre 2025 pour l'organisation d'une réunion publique.

3) Personnel

DELIBERATION N°2025-75 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL – ASSOCIATION LA PATRIOTE

Il convient d'établir des conventions de mise à disposition de personnel entre la commune de Bonnétable et l'association La Patriote concernant :

- un adjoint technique pour une durée d'un an reconductible à compter du 1^{er} septembre 2025,
- deux adjoints d'animation principaux de 1^{ère} classe du 1^{er} octobre 2025 au 17 juin 2026.

Conformément aux conventions, le temps passé par les agents sera refacturé à l'association La Patriote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer l'ensemble des documents liés à ces mises à disposition de personnel.

4) Urbanisme

DELIBERATION N°2025-76 AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE DE LA SARTHE 2026-2031

Le précédent schéma avait été adopté en décembre 2019. Conformément à la réglementation, il doit être révisé au moins tous les 6 ans.

Conformément aux dispositions de la loi n°2000-614 du 15 juillet 2000 modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de la Sarthe doit être soumis à l'avis de l'organe délibérant des communes concernés.

Mme le Maire regrette que le schéma fasse référence uniquement aux droits des personnes accueillies et ne se prononcent pas sur leurs devoirs, comme tout citoyen.

M. Bunas pose la question de la végétalisation du site d'accueil. A ce jour, l'aire d'accueil est entièrement bitumée.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable au projet de révision de ce schéma. Néanmoins le conseil municipal souhaite préciser qu'il serait légitime que ce schéma précise également les devoirs (sécurité, salubrité publique et paiement notamment) des gens du voyage.



5) Questions diverses

Mme le Maire demande s'il y a des questions concernant les décisions ci-dessous.

TABLE DES DECISIONS 2025

Date de la décision	N° de la décision	Intitulé	Attributaire	Montant HT
02/07/2025	DM 2025-210	Achat de fournitures d'entretien	Phem	1 565,44 €
04/07/2025	DM 2025-211	Travaux de branchement au réseau d'eaux usées - 90 avenue de la Forêt	STGS	1 218,04 €
04/07/2025	DM 2025-212	Travaux de réparation sur le véhicule Renault Trafic 1566 XF 72	Garage Rousseau	1 866,75 €
04/07/2025	DM 2025-213	Achat de fournitures électriques pour la salle Mélusine	Yesss Electrique	89,33 €
07/07/2025	DM 2025-214	Formation AIPR pour 7 agents du service technique	Icofor	835,00 €
08/07/2025	DM 2025-215	Impression de 2 250 exemplaires du bulletin municipal	Imprimerie Cres	3 766,00 €
08/07/2025	DM 2025-216	Travaux électriques sur vidéoprotection aire de camping cars	Breteau	143,55 €
09/07/2025	DM 2025-217	Achat de chèques Cadhoc pour le personnel	Up Cadhoc	4 610,00 €
10/07/2025	DM 2025-218	Installation d'une borne électrique au jardin public	Pichon David	8 190,90 €
11/07/2025	DM 2025-219	Entretien des locaux de l'école élémentaire pendant les vacances d'été 2025	ACB Clean	1 800,00 €
15/07/2025	DM 2025-220	Achat de deux tampons pour boite de branchement sur la voirie	Frans Bonhomme	138,20 €
15/07/2025	DM 2025-221	Remplacement d'une vitre arrière de véhicule	Carglass	391,61 €
16/07/2025	DM 2025-222	Achat de fournitures électriques pour le gymnase, la salle Mélusine et le jardin public	Yesss Electrique	727,83 €
16/07/2025	DM 2025-223	Travaux d'entretien des réseaux de ventilation de la mairie et de la salle Mélusine, et du circuit d'extraction des buées grasses de la cuisine de la salle Mélusine	Spenet	1 860,00 €
16/07/2025	DM 2025-224	Travaux d'entretien du circuit d'extraction des buées grasses de la cuisine des écoles	Spenet	600,00 €
16/07/2025	DM 2025-225	Achat de fournitures d'animation pour la garderie élémentaire et de bancs de rangement pour la maternelle	Wesco	98,82 €
16/07/2025	DM 2025-226	Travaux de réparation de la tondeuse Kubota	Hubert Agri	1 398,55 €
16/07/2025	DM 2025-227	Achat de peinture pour le local Art pour tous à la Maison des associations	Prisma Décor	441,30 €



16/07/2025	DM 2025-228	Achat de peinture pour le couloir du gymnase	Prisma Décor	89,00 €
22/07/2025	DM 2025-229	Prestation musicale pour le repas des cheveux argentés du 05/10/2025	Guillin Patrick	250,00 €
22/07/2025	DM 2025-230	Prestation musicale pour le repas des cheveux argentés du 05/10/2025	GUSO	282,01 €
23/07/2025	DM 2025-231	Achat de fournitures d'animation pour les garderies maternelle et élémentaire	Wesco	368,66 €
24/07/2025	DM 2025-232	Achat de poignées de porte et de crémones pour l'école maternelle	Foussier	156,82 €
24/07/2025	DM 2025-233	Achat de fournitures de visserie pour le service technique	Foussier	230,83 €
28/07/2025	DM 2025-234	Prestation musicale pour la commémoration du 10/08/2025	Harmonie de Beaufay	50,00 €
29/07/2025	DM 2025-235	Achat de fleurs pour l'embellissement de la commune	JAD	1 456,78 €
30/07/2025	DM 2025-236	Achat d'une vitrine d'intérieur pour le judo	Lyreco	879,26 €
01/08/2025	DM 2025-237	Travaux d'élagage autour du terrain de rugby	Racine Elagage	1 160,00 €
05/08/2025	DM 2025-238	Hydrocurage et passage d'une caméra sur le réseau d'eaux pluviales - 1026 route de Saint Célerin	Amboise Vidange	235,00 €
05/08/2025	DM 2025-239	Hydrocurage et passage d'une caméra sur le réseau d'eaux pluviales - rue du Maréchal Leclerc	Amboise Vidange	235,00 €
06/08/2025	DM 2025-240	Achat d'un bac à sable pour l'école maternelle	Manutan Collectivités	594,00 €
06/08/2025	DM 2025-241	Réparation d'un taille-haie	Jolivet	94,12 €
06/08/2025	DM 2025-242	Installation d'un éclairage extérieur à la mairie (ancienne caserne des pompiers)	Grison	889,89 €
08/08/2025	DM 2025-243	Achat de fournitures administratives	Lyreco	301,89 €
11/08/2025	DM 2025-244	Entretien de la Mairie de juin à decembre 2025	SarthePro Services	4 080,00 €
14/08/2025	DM 2025-245	Changement de 2 pneus de la tondeuse Kubota	Hubert Agri	434,09 €
19/08/2025	DM 2025-246	achat de 3 parkings vélos école maternelle	Decathlon pro	590,81 €
19/08/2025	DM 2025-247	Achat de tampons pour les chaises école maternelle	Chavigny	42,00 €
20/08/2025	DM 2025-248	achat d'une batterie pour le Ford Transit ED396HE	Barrault	113,01 €
20/08/2025	DM 2025-249	Achat de nappe et serviettes pour le repas des cheveux argentés	Plastynap	155,74 €
22/08/2025	DM 2025-250	Achat de fournitures administratives pour la salle Mélusine	Lyreco	143,17 €
22/08/2025	DM 2025-251	Achat de fournitures pour le service espaces verts	SAS Tessé	70,84 €



25/08/2025	DM 2025-252	Impression de 50 carets de visite Mme le Maire	Graphic ouest	25,00 €
25/08/2025	DM 2025-253	Rajout de mémoire PC Charline Desnos	Delta Technologies	142,44 €
25/08/2025	DM 2025-254	Achat de fichiers CE2	SavoirPlus	113,08 €
27/08/2025	DM 2025-255	Impression de panneaux "espace sans tabac"	Imprimerie Cres	330,00 €
27/08/2025	DM 2025-256	Hydrocurage eaux pluviales	STGS	981,00 €
27/08/2025	DM 2025-257	Achat de chaussure pour les services techniques	Setin	77,28 €
27/08/2025	DM 2025-258	Mise à disposition d'une phase d'alimentation pour les caméras	Citéos	1 272,71 €
29/08/2025	DM 2025-259	Signalisation horizontale rue Horncastle	Traçage service	1 078,50 €

Mme Gouhier demande s'il est possible de mettre un encart dans le prochain bulletin municipal pour faire la promotion du jardinier sarthois.

M. Transon fait part d'une demande de soutien financier par le lycée Perseigne à Mamers pour l'organisation du village des sciences le 2 et 3 octobre 2025.

Le collège de Bonnétable participera à cet évènement et les élèves de CM1/CM2 seront également conviés. Mme le Maire propose de réfléchir à la demande en fonction du nombre d'élèves de primaire de Bonnétable présents, le collège étant une compétence du Département.

Mme le Maire précise que la rentrée s'est bien déroulée : 123 élèves en maternelle, 207 élèves en élémentaire et 90 élèves à l'école privée. M. Bunas demande le nombre d'élèves résidant sur la Commune.

Mme le Maire indique que l'école publique a demandé une convention de mise à disposition des animateurs pour effectuer de la co-animation de séances de sport.

Des travaux de toiture sont actuellement en cours à l'école élémentaire. Il n'y a pas de danger pour les piétons, les travaux sont sécurisés par le professionnel.

Les travaux de confortation du mur rue Saint André de Gelly commencent le 15 septembre 2025 pour une durée de 2 mois. En parallèle les derniers travaux d'assainissement seront réalisés sur la même période afin de finir cette rue.

La Communauté de communes a informé la commune de la fin de la convention de l'espace de co-working au 30/09/2025. Ce dernier service fermera ses portes à cette date, faute de public.

Mme le Maire donne lecture du courrier de Ecurie Le Mans pour remercier la Commune pour son aide dans l'organisation du 59^{ème} rallye régional Le Mans. Le 60^{ème} anniversaire aura lieu les 11 et 12 juillet 2026.

Mme le Maire lit le courrier de M. Guillerme, Président du judo, qui tenait à remercier la Commune pour l'aide apportée (infrastructures et nettoyage) et pour la subvention.

Mme Dupont indique que les travaux du stade avancent bien et qu'il n'y a pas de soucis sur le chantier.

Mme le Maire donne ensuite lecture des prochaines manifestations sur la commune :

- Exposition de photographies au jardin potager jusqu'au 28/09
- Cinéma « le répondeur » le 12/09
- La bonnétablienne le 14/09 au jardin public
- La plus grande table du monde 14/09 au jardin public
- Concert « le doux murmure des anges » Eglise d'Aulaines le 20/09 à 17h



- Cinéma « Différente » le 26/09
- Repas des cheveux argentés le 05/10 à 12h à la salle Mélusine

Mme le Maire indique également qu'une personne sans domicile fixe est actuellement sur la Commune. Sa situation est en cours de résolution, en collaboration avec les services sociaux et les associations locales. Elle est autonome et ne demande pas forcément d'aide.

M. Ferrand tient à remercier la Commune pour la commémoration du 10 août qui a été une belle cérémonie. Un merci également aux services techniques pour l'entretien du monument Onias Martin.

Enfin M. Transon souhaiterait faire intervenir une association pour présenter un projet de panneaux photovoltaïques. Mme le Maire indique que ce sont des projets à moyen terme et que ce n'est pas forcément la période pour se projeter dans ce type d'idée. Mme le Maire propose à M. Transon de prendre la parole à ce sujet 10 minutes lors du prochain conseil municipal.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 13 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**Vu pour être affiché le 15/09/2025,
A adopter au conseil municipal du 13/10/2025**

Adoption du compte rendu lors du conseil municipal du 13/10/2025

Le maire, Marie-Laure PLEVER

La secrétaire de séance, Mme Laetitia JARRY

